

# IPV-PRO&POL

## Intimate Partner Violence : impact, processes, evolution and related public policies in Belgium

**Analyse des entretiens menés avec des acteur·e·s clés en FWB**

*Valentine Mahieu, Anne Lemonne, Charlotte Vanneste*

Conférence finale 17.02.22 Eindconferentie

# **Analyse des entretiens menés avec des acteur-e-s-clés en FWB**

- **Objectifs**
- **Méthodologie**
- **Les principaux enjeux de la mise en oeuvre des dispositifs de lutte contre l'IPV**
- **Conclusions et recommandations**

# Evaluation des politiques publiques

*“bottom-up”*

*Via analyse des discours d'acteur·e·s-clés des différents secteurs concernés*

Approche inductive générale (Thomas 2006, Blais & Martineau 2006)

# Echantillon

Secteur	Nbre de personnes interviewées			Nbre entretiens
	F	H	<i>Total</i>	
Police	6	1	7	6
Justice	7	2	9	9
Parajudiciaire	10	0	10	7
PMS & Prév.	23	4	27	21
Coordination	7	1	8	7
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>8</b>	<b>61</b>	<b>50</b>

Analyse des 50  
entretiens semi-  
directifs

Focalisation sur:

- dimensions transversales
- ce qui pose question  
(points de dissensions et angles morts)

# Dimensions transversales au travers des secteurs

1. Conception(s) de l'IPV

2. Les types d'intervention (logiques et difficultés)

3. Les réseaux

→ Eclairage de la position des acteur·e·s et de leur contexte

# Bref détour historique

Le phénomène de l'IPV a longtemps été relégué à la sphère privée

Années 1970: associations féministes contribuent à le rendre « public » (3 premiers refuges en Belgique francophone)

Progressivement, initiatives nationales et internationales ont mis la question à l'agenda:

- 1997: modification Code pénal
- 2001: premier PAN (renouvelé tous les 4 ans)
- 2006 : « tolérance zéro »
- 2016: Convention d'Istanbul

# Des définitions et conceptions contestées

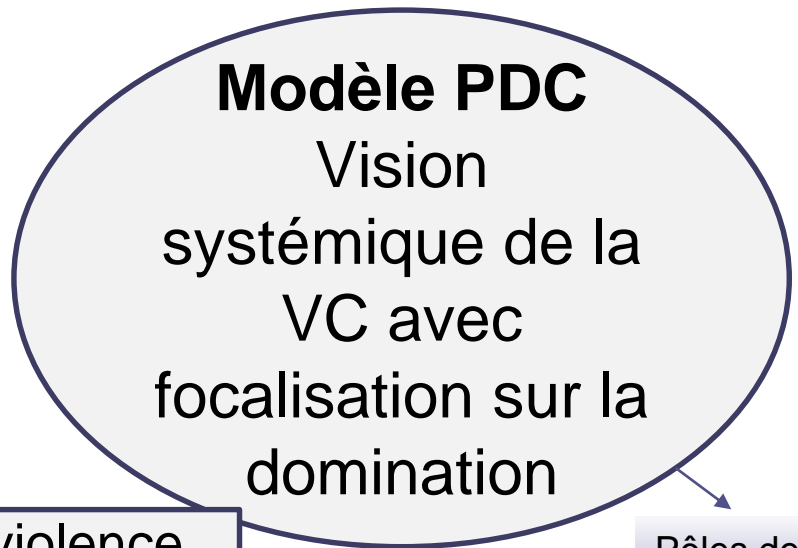
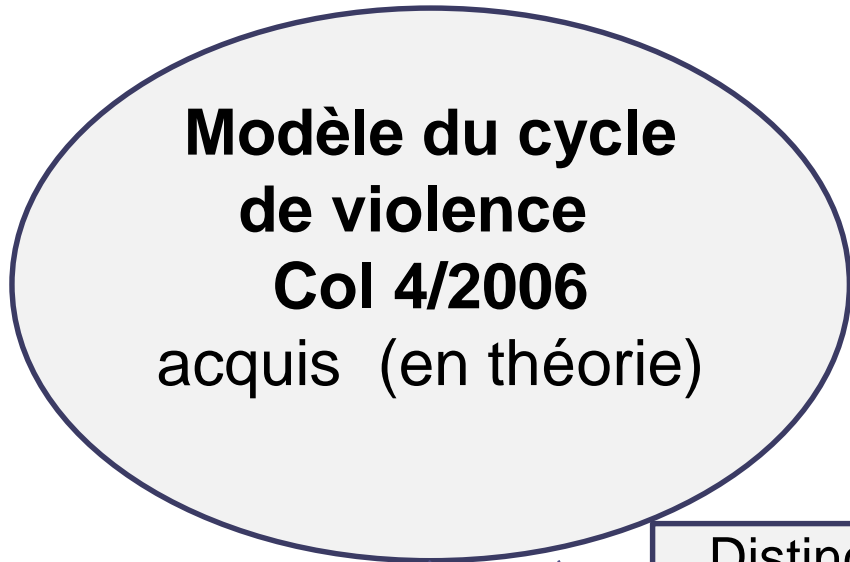
Définition officielle de 2006 et définition européenne (Istanbul) : IPV s'inscrit dans un rapport de domination

- Niveau individuel
- Niveau structurel

Définition judiciaire plus neutre :

- Rapports de domination entre protagonistes est prise en compte
- Pas de référence aux rapports de domination « structurels »





Distinction violence situationnelle et emprise

Justice

Police

Prise en charge des auteurs

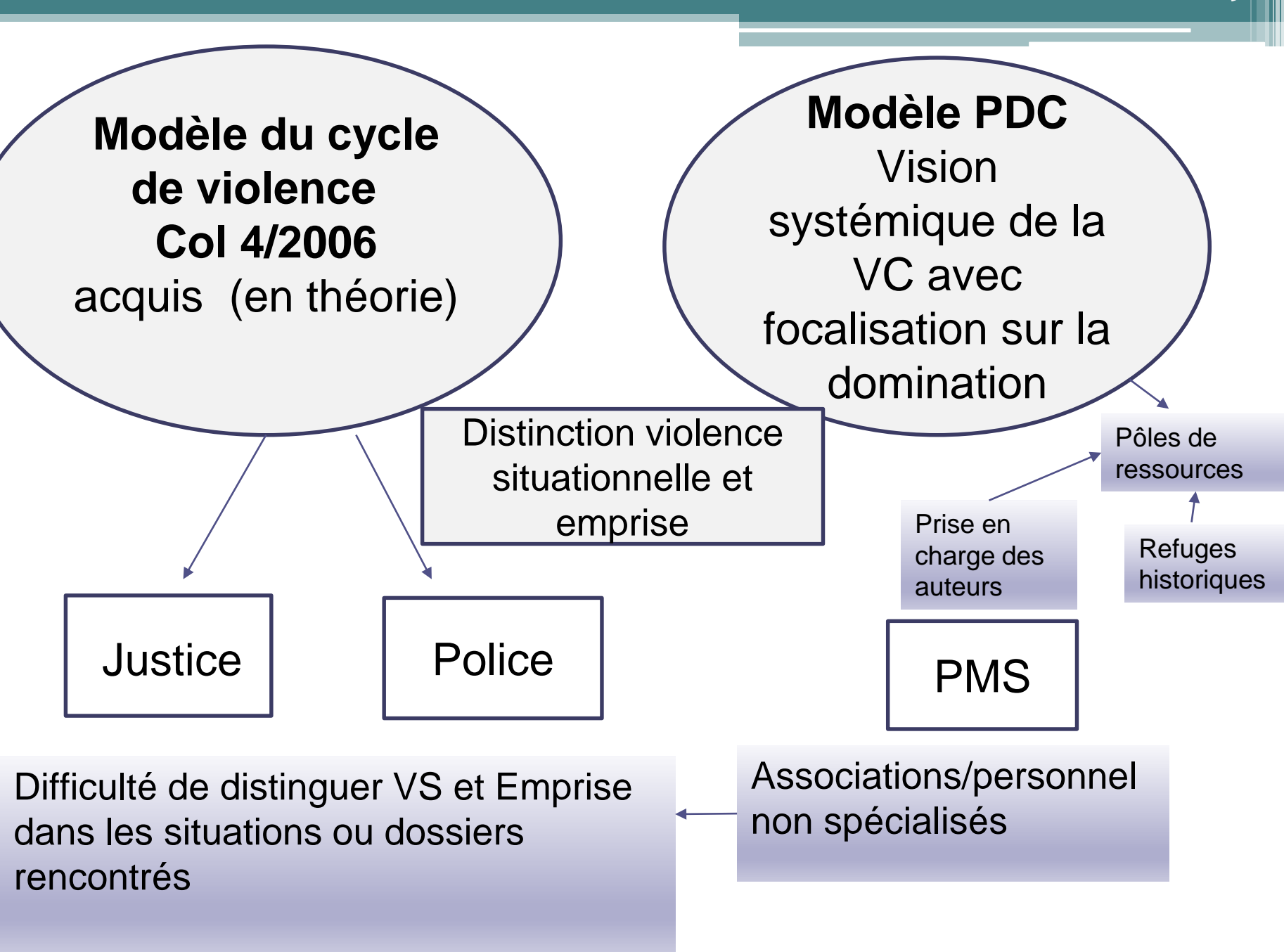
PMS

Pôles de ressources

Refuges historiques

Difficulté de distinguer VS et Emprise dans les situations ou dossiers rencontrés

Associations/personnel non spécialisés



# L'approche féministe ou de genre : un enjeu

Point d'achoppement  
Dimension « féministe » :  
indiscutable pour certain·e·s,  
à discuter pour d'autres

- Position des acteur.e.s
- Par rapport aux connaissances et compréhension des thèses féministes/sociologie du « genre »
- Au sein d'un champ politico-administratif et « disciplinaire » (c'est-à-dire policier, judiciaire, psycho-médico-social, de la coordination)
- Dimensions importantes pour comprendre leurs visions et leurs interventions dans le domaine de la VC.

# Des logiques d'intervention différenciées, selon les secteurs

- **Rationalité judiciaire pénale (police et justice)**
  - Objectifs : qualification d'une infraction, poursuite, condamnation (réparation de la victime ?).
  - Processus de véridiction et de décisions spécifiques preuves matérielles, écoute des deux parties, fondement d'une décision en vertu d'un code pénal et procédural...)
- **Rationalité de l'aide (secteur psycho-médico-social)**
  - Ethique de soin, « empowerment » des victimes, responsabilisation des auteur·e·s, (ré-) insertion.
  - Ecoute clinique, importance du sens donné par le sujet + ses ressources propres
- **Dans l'entredeux, le secteur parajudiciaire**

# La rencontre d'autres types de situations et de publics ?

## Police et justice

- Palette très large de situations (dont celles renvoyées par le voisinage, sans plainte de la victime...)
  - perception de prédominance de violences situationnelles
- Rencontre des deux parties (interchangeabilité des rôles)
- Temps d'intervention court (évaluation?)

## Secteur PMS et prév.

- Perception de rencontre de davantage de situations d'emprises (en tout cas en hébergement) – ligne d'écoute téléphonique 90% des situations seraient identifiées à de l'emprise.
- Souvent, rencontre de l'une des deux parties (même si certains ponts entre associations spécialisées)
- Temps d'intervention est plus long et outil PDC

Importance de discuter la « capacité » de chacun·e des acteur·e·s à identifier correctement la nature de la situation ?

- Aptitude à opérationnaliser les modèles diffusés (PDC) ?
- Angles morts liés aux situations et publics rencontrés.

# Ce que l'IPV, comme problème public, fait faire aux institutions...

## Evolution de la prise en charge judiciaire

- COL 3 et COL 4/2006
  - Concept élargi
  - Indice 42 – différent familial- et contexte
  - Outil d'évaluation des risques

## Evolution dans la prise en charge psycho-médico-sociale

- Approche clinique
  - Plus dichotomique (même si ponts) + diffusion et usage relatif du PDC

## Travail en réseau

- Information, actions... au niveau local autour de la VPI

# Logiques managériales et priorités politiques

## Pour la police et la justice

- Gestion des flux
- Manque de priorité réelle et de formation
  - Difficultés d'évaluation du contexte de la violence par le personnel généraliste
  - Sens de l'intervention

## Pour le secteur PMS

- Manque de :
  - Places d'hébergement
  - De services pour les auteur-e-s
  - De services pour certaines victimes (multi-vulnérables, hommes, LGBTQIA+ etc. )
  - De suivis à long terme
  - De ponts entre services auteurs et victimes

# Les réseaux

Avantage de l'interconnaissance et de la création d'une grille de lecture, d'un langage commun, de ressources communes

## Coordinations provinciales

Peu de présence de la police et de la justice

Turnover  
Charge de travail  
Peu concret et opérationnel

Rôle important des 2 A

Composé essentiellement d'acteur·e·s psychosociaux sur le plan local

Sujets:

- informations
- formations

*Féminisme*



Des coordinations provinciales



Aux concertations de cas

Police et justice  
en faveur

PMS & prév. en défaveur

- Du modèle de centralisation flamand (Family Justice Centers)
- Grille de lecture de l'IPV
- Mort de l'associatif
- Distanciation des usagers
- Secret professionnel

« Carrefour de la sécurité » (???)

## LE PARADOXE

Remise en question  
du « tout au judiciaire »  
Injonction de tolérance zéro  
par l'ensemble des acteurs

Le judiciaire :  
Sentiment de  
dépenser  
énormément  
d'énergie

Le PMS & Pr.:  
le judiciaire est  
ineffectif et  
inefficace

Tous estiment un  
manque de  
moyens au niveau  
PMS & Prév.

# Conclusions

Belles avancées (normes, outils, mentalités...)

Mais des difficultés...

- Cadre de référence de l'IPV ? Un manque d'accord sur la définition...
- Quel modèle adopter ?
  - Rôle de la justice ?
  - Et quel est l'objectif de la réponse sociale ?

Merci pour votre attention 😊

- Pour de plus amples informations:
  - [Valentine.Mahieu@just.fgov.be](mailto:Valentine.Mahieu@just.fgov.be)
  - [Anne.Lemonne@just.fgov.be](mailto:Anne.Lemonne@just.fgov.be)
  - [Charlotte.Vanneste@just.fgov.be](mailto:Charlotte.Vanneste@just.fgov.be)